

Détails de la subvention

La subvention **Autochtone 360** appuie les activités artistiques et culturelles organiser par les artistes professionnels autochtones, les gardiens du savoir autochtones, les groupes et les organismes artistiques dirigés par des autochtones.

Dates à retenir

Date limite de présentation des demandes : 25 avril, 25 octobre

Annonce des résultats : Dans un délai de trois mois suivant la date limite

Type de subvention

- Micro-subvention
- Projet à petite échelle
- Projet à grande échelle

Montants de la subvention

- Micro-subvention – jusqu'à 1 000 \$
- Projet à petite échelle – jusqu'à 5 000 \$
- Projet à grande échelle – jusqu'à 15 000 \$

Candidats autochtones – qui peut présenter une demande

- Artistes professionnels
- Groupes artistiques professionnels
- Gardiens du savoir
- Groupes artistiques professionnels dirigés par des Autochtones (pour les demandes de subventions à petites et à grandes échelles seulement)
- Organismes artistiques professionnels dirigés par des Autochtones (pour les demandes de subventions à petites et à grandes échelles seulement)
- Organismes dirigés par des Autochtones (pour les demandes de subventions à petites et à grandes échelles seulement)

Remarque: un organisme est considéré comme étant dirigé par des autochtones si au moins 75% de son personnel est autochtone.

Activités pour lesquelles vous pouvez présenter une demande

- Création de nouveau projet ou la poursuite d'un projet déjà entamé.

- Développement de présentation publique (production, performance, exposition, concert, lecture)
- Développement de projet communautaire comprenant notamment des ateliers d'artistes autochtones, collaboration artistique, évènement, création de publication
- Suivie de cours, apprentissage, opportunité de mentorat

Charges - ce qui est admissible

- Coûts directs liés au projet en cours

Évaluation - comment les décisions sont prises

Votre demande de subvention au programme Autochtone 360 sera évaluée sur les critères suivants :

- Valeur artistique et culturelle
- Répercussions personnelles et communautaires
- Faisabilité du projet

Les demandes de subvention à petites et à grandes échelles seront évaluées par un panel composé de personnes autochtones qui travaillent dans le secteur de l'art. Les demandes de micro-subventions seront évaluées à l'interne par le personnel du CAM.

Remarque : Pour de plus amples renseignements, consultez [le Processus de décision d'octroi de subventions du CAM](#).

Avez-vous besoin d'aide ?

Accessibilité

Si vous êtes sourd ou sourde ou si vous vivez avec un handicap, vous pouvez demander un financement supplémentaire pour couvrir les coûts des soutiens et des services liés à l'accessibilité. Visitez notre [page web sur l'accessibilité](#) pour obtenir un formulaire de demande ou contactez le service d'assistance du CAM pour en savoir plus.

Demande de subvention hors ligne

Les candidats S/sourds ou vivant avec une incapacité qui ont besoin d'un formulaire de demande accessible, ou ceux qui ont un accès limité à Internet, peuvent présenter leur demande à l'aide de nos formulaires de demande imprimables ou remplissables au format PDF. Ces formulaires sont disponibles sur la page web de chaque subvention.

Consultants de programmes

Si vous avez besoin l'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir une ébauche de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

Service assistance « Help Desk »

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une aide financière en vertu du programme accessibilité, communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

Service d'assistance « Help Desk »

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-27-87

Courriel : helpdesk@artscouncil.mb.ca

Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez créer un profil dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le projet

Vous devrez sélectionner le type de subvention pour lequel vous demandez, le titre de votre projet, la (les) discipline(s) artistique(s) la (les) plus pertinente(s) à cette demande, la date de début et de fin du projet, le type d'activité au sein de votre projet et l'étape d'élaboration du projet.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- Description du projet (maximum de 750 mots)
- Les étapes clés du projet, y compris les dates importantes et les déplacements, s'il y a lieu. (maximum de 250 mots)
- Quel est le lien entre ce projet et vos origines et votre communauté autochtones? Tenez compte des considérations suivantes, par exemple : Adaptez-vous ou présentez-vous la culture autochtone et les formes d'art traditionnelles de manière respectueuse ? Prévoyez-vous de consulter un aîné ou un gardien du savoir pendant que vous préparez et réalisez votre projet ?
- Pour les projets à grandes échelles seulement : Antécédents, influences et activités antérieurs pertinents à cette demande (maximum de 500 mots)
- Renseignements supplémentaires qui n'ont pas été posées et qui sont essentielles à la compréhension de votre demande (maximum de 250 mots)

2. Renseignements sur les collaborateurs (pour les demandes de subventions à petites et à grandes échelles seulement)

On vous demandera d'entrer les coordonnées des collaborateurs clés, d'expliquer pourquoi vous les avez choisis et qu'est-ce qu'ils apportent au projet (maximum de 750 mots). Vous devriez aussi inclure les biographies des collaborateurs clés ainsi que des documents confirmant leur participation à votre projet, tels que :

- Lettres ou courriels de confirmation de chaque collaborateur (gardiens du savoir, artistes, organismes communautaires ou mentors travaillant avec vous sur le projet ;
- invitation/lettres de soutien de toute organisation, partenaires ou communautés autochtones avec lesquels vous travaillez.

Remarque : Vous devez soumettre votre lettre ou courriel de confirmation d'un collaborateur, une fois reçu, par courriel à helpdesk@artscouncil.mb.ca.

3. Budget

Micro-subventions et projets à petite échelle

On vous demandera d'indiquer le montant de votre demande pour votre projet (1 000 \$ pour les micro-subventions et de 2 000 \$, 3 000 \$, 4 000 \$ et 5 000 \$ pour les projets à petite échelle). Décrivez comment vous allez utiliser la subvention (maximum de 200 mots).

Remarque : N'oubliez pas que le programme dans le cadre duquel vous présentez une demande est concurrentiel. Le CAM n'est pas en mesure d'honorer toutes les demandes de financement. Votre demande sera évaluée en partie en fonction des raisons pour lesquelles vous avez besoin de la totalité du montant que vous demandez. Si votre demande est acceptée, vous pouvez recevoir une subvention complète ou une subvention partielle d'au moins 75 % du montant demandé.

Projets à grande échelle

On vous demandera de remplir le formulaire de budget. Le formulaire de budget standard sert à la plupart des demandes de subvention du CAM; certaines sections peuvent ne pas s'appliquer à votre projet. Veuillez inscrire des montants au dollar près seulement; n'incluez pas les cents. Au besoin, ajoutez de brèves clarifications concernant des lignes de budget particulières dans les champs de description.

4. Matériel d'appui

Le matériel d'appui doit comprendre des exemples d'œuvres/activités courantes pertinentes à votre demande de subvention; il peut inclure des œuvres/activités d'autres artistes ou associés clés. Vous pouvez inclure des œuvres/activités antérieures pour donner un contexte à votre demande.

Vous devez soumettre un minimum d'un et un maximum de trois pièces comme matériel d'appui.

Les éléments suivants sont considérés comme **un seul élément** :



jusqu'à 5 images numériques **OU**



jusqu'à 15 pages de texte **OU**



jusqu'à 4 minutes

Par exemple, vos trois éléments peuvent représenter un total de 15 images, 45 pages de texte ou 12 minutes d'audio et de vidéo. Vous pouvez également soumettre une combinaison d'images, de texte et d'enregistrements, à condition de ne pas dépasser les limites d'audio ou de vidéo

Vous devrez décrire le rapport entre le matériel d'appui et la présente demande.
(maximum de 500 mots)

Questionnaire d'évaluation

Lors de l'évaluation de votre demande, les évaluateurs noteront chaque affirmation sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée. Les évaluateurs ne vous noteront pas sur les questions qui ne s'appliquent pas à votre demande.

1. Une vision artistique, thématique et conceptuelle claire se trouve à la base de cette demande. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - La demande explique-t-elle clairement comment elle explorera une pratique artistique contemporaine ou traditionnelle?
 - Le candidat explique-t-il ses choix?
 - Y a-t-il une logique claire derrière le projet?
2. Le candidat possède les compétences techniques et la rigueur artistique nécessaires pour compléter ce projet.
3. Le projet proposé a une valeur artistique et culturelle. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet proposé contribuera-t-il à l'épanouissement artistique du candidat?
 - Aborde-t-il des thèmes et des enjeux pertinents pour le public ou pour la pratique artistique du candidat?
 - Contribuera-t-il à la forme d'expression artistique?
4. Le candidat explique comment son projet est lié à ses origines et à sa collectivité autochtone.
5. Le candidat indique clairement les protocoles culturels ou les autorisations dont il ou elle dispose pour travailler dans le cadre de pratiques traditionnelles, culturelles ou artistiques. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple s'il a consulté un aîné ou un gardien du savoir, etc.
6. Le cas échéant, le candidat a été invité et a reçu l'autorisation de travailler avec les collectivités. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple, si la collectivité appuie le projet.
7. Le projet proposé bénéficiera à la collectivité autochtone du Manitoba.
8. Le projet proposé permet de développer des liens significatifs qui ont le potentiel de produire de futures occasions artistiques et culturelles.

-
9. Le projet proposé contribuera au développement artistique du candidat ou (si le candidat est un organisme) renforcera la capacité de l'organisme à remplir son mandat.
 10. Le budget reconnaît correctement les coûts et recettes probables du projet. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le candidat a-t-il tenu compte de façon adéquate des paiements et conditions de travail de l'artiste ou du gardien du savoir?
 11. Le matériel d'appui donne un contexte clair concernant l'intention du projet ou la capacité des artistes impliqués. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Comment le matériel d'appui démontre la capacité des artistes impliqués.